



**COMMUNE DE BECON-LES-GRANITS**  
*Arrondissement de Segré*  
*Département de Maine-et-Loire*

**CONSEIL MUNICIPAL**

## **COMPTE-RENDU DE LA** **SEANCE DU 2 JUIN 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le deux juin à vingt-heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Bécon-les-Granits dûment convoqué s'est réuni en séance publique en séance publique à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Ange FOUCHEREAU, Maire.

Etaient présents : MM. Marie-Ange FOUCHEREAU, Jacques BONHOMMET, AVENEL Valérie, Pierre-Pascal BIGOT, CHEREAU Catherine, RICOU Samuel, GUYOT Nicolas, HERMAIZE Jean-Claude, Nicolas TESSIER, Philippe CALVEZ, GILLARD Cécile, MANCEL Jocelyne, MAUGEAIS Aline, BOUDIER Sylvie, DURAND Sylvie, CLEMENT Laura, Nadège GUIBERT, GICQUEL Joël, Florent Désiré NADALI, RICOU Richard.

Absent excusé : Christina CABANETOS, Marylène GUILLEMOT (donne pouvoir à Sylvie DURAND)

Secrétaire de séance : Mme Catherine CHEREAU.

Date de la convocation : 24 mai 2022.

**Nombre de conseillers en exercice : 22**

**Nombre de conseillers présents : 20**

**Quorum : 12**

**Ayant donné pouvoir : 1**

**Nombre de votants : 21 (20+1)**

Conformément à la loi n°96-142 du 21 février 1996, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie.

---

### **1 – Approbation du compte rendu de la séance du 5 mai 2022**

Madame le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 5 mai 2022.

Le procès-verbal de la réunion du 5 Mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **2 – Construction de nouveaux vestiaires de football et tribunes – Lancement de la consultation d'entreprises.**

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 3 décembre 2020, l'Agence GREGOIRE Architectes de Cholet a été retenue pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de construction de nouveaux vestiaires de football et tribunes.

L'Avant-projet définitif a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 3 Février 2022.

Le descriptif des travaux est présenté :

Lot 1 – Terrassements - VRD

Lot 2 – Gros œuvre – Etanchéité parois enterrées

Lot 3 – Charpente bois – bardage bois

Lot 4 – Couverture bacs acier

Lot 5 – Menuiseries extérieures aluminium

Lot 6 – Métallerie

Lot 7 – Menuiseries intérieures

Lot 8 – Isolation – Plafonds suspendus de plâtre

Lot 9 – Plafonds suspendus

- Lot 10 – Revêtements de sols carrelage – Faïence
- Lot 11 – Peinture – revêtements muraux
- Lot 12 – Plomberie – Sanitaires – ventilation
- Lot 13 – Electricité – Chauffage électrique
- Lot 14 – Photovoltaïque

Vu le Code de la Commande Publique,  
Vu l'estimation financière du projet,

Considérant le montant prévisionnel des travaux, il y a lieu de procéder à une consultation d'entreprises selon la procédure pour les Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) en application des dispositions de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu les propositions de critères de jugement des offres comme suit :

- Valeur technique : 50 % appréciée au regard des éléments demandés dans le mémoire technique (mode opératoire, moyens humains et techniques affectés au chantier, respect du planning et gestion des déchets et de la sécurité).
- Prix : 50 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'approuver le projet de de construction de nouveaux vestiaires de football et tribunes,

D'autoriser Madame le Maire à lancer la consultation d'entreprises selon la procédure adaptée,

D'autoriser Madame Le Maire à signer les marchés avec les sociétés mieux-disantes retenues par la commission d'appel d'offres,

De relancer une procédure sous la forme adaptée en cas d'infructuosité,

Et signer tous documents utiles à cette affaire.

### **3 – Travaux de voirie 2022 – Mission de maîtrise d'œuvre -Attribution.**

Madame Le Maire rappelle que, par délibération en date du 3 Février 2022, le Conseil Municipal l'a autorisé à lancer la consultation selon la procédure adaptée pour les travaux de sécurisation de voirie urbaine 2022-2023.

Ce projet a pour objectif prioritaire la mise en sécurité des liaisons vers la zone commerciale en centre bourg et liaisons inter-quartiers afin de répondre aux principaux enjeux fixés :

- Créer et développer un maillage de cheminements doux permettant de relier le cœur de bourg à l'ensemble des quartiers de la commune,
- Sécuriser et mettre en valeur les cheminements doux,
- Réduire la vitesse des véhicules en centre-bourg.

Les travaux sont envisagés sur les secteurs suivants :

- Sécurisation du carrefour Avenue des Brunets – Avenue des Marronniers – Avenue des Roses : aménagement d'un giratoire
- Réaménagement de l'avenue des Marronniers, Avenue des Tilleuls avec aménagement de cheminements doux
- Réaménagement du sens de circulation de la Rue des Tonnelles (voie traversante de la zone commerciale des Tonnelles),
- Réaménagement et sécurisation de l'entrée de la salle culturelle et du cheminement emprunté par les enfants de l'école privée vers le restaurant scolaire.

Un avis d'appel public à concurrence a été publié sur la plateforme « marchespublics-mainetloire.safetender.com » le 4 avril 2022. La date limite de remise des offres était fixée au 2 mai 2022.

Elle présente le résultat de la consultation.

17 dossiers ont été retirés.

6 offres ont été transmises.

Les critères de jugements des offres étaient fixés comme suit :

1 – Valeur technique : 60 % (au regard du mémoire technique indiquant les capacités techniques, la méthodologie, des références similaires, le planning, les moyens humains et matériels,)

2 – Prix : 40 %

Vu les dispositions du Code de la Commande Publique,  
Suite à l'analyse des offres réalisée en fonction des critères de jugement énoncés ci-dessus, la proposition la mieux disante retenue est celle du cabinet AIR&GEO d'Angers pour la mission complète de maîtrise d'œuvre, d'un montant total de 18 000,00 € HT.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de cette décision.

#### **4 - Services périscolaires – Projet Educatif Territorial (PeDT) – Reconduction 2022-2025**

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 6 juin 2019, le Conseil Municipal a approuvé le nouveau Projet Educatif de Territoire de l'organisation des services périscolaires sur la commune pour la période 2019-2022 (3 ans) intégrant la nouvelle organisation de la pause méridienne à compter de la rentrée de septembre 2019.

Le PEDT constitue le cadre au sein duquel peuvent être organisées, en application de l'article L. 551-1 du Code de l'Education, des activités périscolaires.

Le PEDT vise à mobiliser les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets d'école et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires dans le prolongement des projets d'écoles.

Ce PEDT a fait l'objet d'une évaluation auprès des différents acteurs : les enfants, les familles, le personnel encadrant et les différents intervenants. Cette évaluation a été complétée par les retours des enseignants au sein du comité de suivi des temps périscolaires.

Les objectifs du PEDT et les activités proposées n'ont pu être mis en œuvre dans les conditions normales en raison de la crise sanitaire liée au COVID.

Il se présente comme suit :

➤ **Territoire concerné :**

Le PEDT concerne l'école publique « Léonard de Vinci » ainsi que l'école privée « Saint Louis », la commune et les équipements communaux, associatifs.

➤ **Les objectifs du PEDT partagés avec les partenaires :**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet éducatif territorial, l'ensemble des acteurs intervenant sur le temps scolaire et périscolaire partage les objectifs éducatifs communs regroupés selon les orientations suivantes. Ils sont définis selon trois axes : dans le premier, le sujet d'intérêt est l'enfant en tant qu'individu et on s'intéresse à son bien-être et son épanouissement. Dans le second, on s'occupe du groupe et des notions de savoir vivre ensemble. Le troisième axe concerne les relations entre les différents partenaires, la continuité et la cohérence des différents temps qui constituent la journée de l'enfant.

➤ **Les 3 axes :**

**Axe 1 : Favoriser le bien-être et l'épanouissement de l'enfant**

**Objectif 1 : Promouvoir la santé et le bien être dans les actions éducatives**

**Objectif 2 : Respecter le rythme de l'enfant : temps de repas, sommeil**

**Objectif 3 : Apprendre à se connaître, savoir écouter son corps, connaître ses besoins, maîtriser ses émotions.**

**Axe 2 : Développer le savoir vivre ensemble et le savoir-faire ensemble afin d'ancrer les notions de solidarité, de respect mutuel**

**Objectif 1 : Développer le lien et la cohésion entre tous les enfants en proposant des activités partagées par tous**

**Objectif 2 : Développer les notions de solidarité et de respect mutuel**

**Objectif 3 : Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et au respect de l'environnement**

### **Axe 3 : Permettre une continuité éducative garantissant une cohérence dans le déroulement de la journée en s'assurant que chacun trouve sa place**

**Objectif 1 : assurer la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs.**

**Objectif 2 : renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation**

**Objectif 3 : Favoriser la progression de tous en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants, dans le respect des spécificités de chacun.**

La synthèse de l'évaluation par axe est présentée.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire le PEDT pour une période de 3 ans (2022-2025) sur les mêmes modalités d'organisation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis du Comité de Pilotage en date du 17 Mai 2022,  
Vu l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De valider la reconduction du Projet Educatif de Territoire de la commune de Bécon les Granits, pour la période 2022-2025 (3 ans),

D'autoriser Madame le Maire à signer le PEDT, ainsi que toute pièce y afférant notamment la convention à intervenir entre la commune, les services de l'Etat (la Direction de la Cohésion Sociale), la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire pour le financement des temps périscolaires.

### **5 - Personnel Communal – Avancements de grade – Modification du tableau des effectifs**

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, notamment lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre des avancements de grade.

Les avancements de grade proposés pour l'année 2022 concernent 3 postes :

- Filière technique :
  - 1 avancement de grade en catégorie B : Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe
  - 2 avancements de grade en catégorie C : Adjoint Technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe

La modification du tableau des effectifs, préalable à la nomination de l'agent par arrêté du Maire, entraîne :

- La création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,
- La suppression de l'emploi d'origine.

Vu le tableau des effectifs de la commune de Bécon Les Granits,

Vu la proposition présentée par le Centre de Gestion de Maine et Loire au titre des avancements de grade 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De créer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, un poste de Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet pour permettre l'avancement au grade de l'agent classé actuellement au grade de Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, et de supprimer le poste de Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- De créer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour permettre l'avancement au grade de l'agent classé actuellement au grade d'Adjoint Technique Territorial à temps complet, et de supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet,

- De créer, à compter du 17 Septembre 2022, un poste d'Adjoint Technique Territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (31/35èmes) pour permettre l'avancement au grade de l'agent classé actuellement au grade d'Adjoint technique Territorial à temps non complet (31/35èmes), et de supprimer le poste d'Adjoint technique territorial à temps non complet (31/35èmes),
- D'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.

## **6 – Conseil Municipal – Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants – Nouvelles règles au 1er juillet 2022.**

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1<sup>er</sup> juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

**Considérant** la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Bécon les Granits afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Madame le Maire propose au conseil municipal de choisir les modalités suivantes de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel :

Publicité des actes de la commune par affichage ; Panneau de la Mairie

Et

Publicité sous forme électronique sur le site de la commune.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'adopter la proposition de Madame Le Maire qui sera appliquée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022,

Et d'opter pour les modalités de publicité suivantes :

Publicité des actes de la commune par affichage ; Panneau de la Mairie,

Publicité des actes de la commune sur papier

Et

Publicité sous forme électronique sur le site de la commune.

## **7 – SIEMML – Travaux d'effacement de réseaux – Avenue des Brunets – Approbation.**

Madame le Maire présente l'estimation détaillée des travaux arrêtée par le SIEMML pour l'effacement des réseaux de distribution électrique Avenue Des Brunets.

Le coût total des travaux est réparti comme suit :

## PARTICIPATION SUR TRAVAUX HT

N°opération	Catégorie	Montant des travaux HT	Taux du fonds de concours demandé	Montant du fonds de concours demandé
026.18.04	Effacement réseau DP	285 422,50 €	20 %	57 084,50 €

## PARTICIPATION SUR TRAVAUX TTC

N°opération	Catégorie	Montant des travaux HT	Taux de participation	Montant de la participation à verser
026.18.04	Génie civil Télécom	67 177,50 €	100 %	67 177,50 €
			TVA 20 %	13 435,50 €
			TOTAL TTC	80 613,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5212-26 ;  
Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML arrêtant le règlement financier en vigueur,  
Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 1<sup>er</sup> février 2022 arrêtant la liste des opérations d'effacement des réseaux Effacement des réseaux aérien ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :  
D'accepter de verser une participation au SIEMML pour l'opération sus-mentionnée pour un montant global de 57 084,50 € selon les modalités décrites ci-dessus,  
Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML,  
De donner son accord sur le montant relatif au génie civil télécommunications de 80 613,00 € TTC,  
D'autoriser Madame le Maire à signer la convention établie entre la commune, ORANGE et le SIEMML.

### **8 – Conseil Municipal d'Enfants – Communication sur la prévention routière – Validation**

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal d'Enfants a travaillé sur la thématique de la prévention routière. Plusieurs affiches ont été réalisées, l'objectif étant de les mettre dans les panneaux d'entrées d'agglomération afin de communiquer auprès des automobilistes.

Quelques modifications ont été apportées par la Commission Affaires sociales, Intergénération, Citoyenneté, Gestion des espaces partagés afin d'alléger certaines images proposées par les jeunes élus.

Afin de pouvoir lancer la communication de ces affiches, il est proposé au Conseil Municipal de valider les affiches sur la prévention routière proposées par le Conseil Municipal d'Enfants.

Il est rappelé que ce travail a été réalisé en 2019 par le Conseil Municipal d'Enfants dont l'objectif est de sensibiliser les automobilistes sur la sécurité routière selon le point de vue des enfants.

Les 5 affiches sont présentées au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Valide les affiches N°3 et 4.

### **9 – Travaux**

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

- Espaces publics : Remise en état du tablier métallique pour la mise en sécurité du Pont Besnard – Entreprise A2MS – Devis : 6 612,76 € HT – 7 935,31 € TTC. Article 2128 du budget.

### **10 – Achats**

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du

28 Mai 2020 dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat,

ACHATS – INVESTISSEMENT					
Service/Bâtiment	Objet	Fournisseur	Montant HT	Montant TTC	Article budgétaire
Service technique	Tronçonneuse d'élagage	BOSCHAT-LAVEIX	259,00 €	310,80 €	c/2158
Ecole Maternelle	Bibliothèque murale	NATHAN	82,50 €	99,00 €	c/21841
ACHATS - FONCTIONNEMENT					
Service/Bâtiment	Objet	Fournisseur	Montant HT	Montant TTC	Article budgétaire
Mairie	Matériel de communication + plaque Dojo	CM Services	156,00 €	187,20 €	c/6236
Mairie – sorties CM2	Entrées	La Mine Bleue	328,00 €	328,00 €	c/6288
Mairie- sorties CM2	Transport 45 participants	Transdev	318,00 €	318,00 €	c/6251

### **11 – Affaires générales et informations diverses**

- Restauration scolaire : suite au départ de Julien JOLIVEL, un nouveau cuisinier a été recruté par la société RESTAUVAL. Il s'agit de M. Gilles SANCHEZ.
- CCVHA – Mission adressage : lors de la réunion de lancement du 6 Mai 2022, les objectifs de la mission et son déroulement ont été présentés aux membres du COPIL. Le principe de la méthodologie retenue a été validé : dénomination de l'ensemble des voies publiques par nom de voie ou lieu-dit pour la ligne de l'adresse et numérotation métrique.
- Coopération Communes Bécon les Granits et Saint Augustin des Bois : un groupement d'achat est en cours de constitution afin de lancer la consultation pour l'achat de 3 robots tonte pour les terrains de football des deux communes. Une convention de mutualisation de matériel entre les services techniques des deux communes est en cours de rédaction. Cela concerne essentiellement du gros matériel pour l'entretien des terrains de football.
- CCVHA – Compétence Mobilité : Cécile GILLARD rend compte du dernier COPIL « Mobilité » du 26 avril 2022. Les enjeux et objectifs du Schéma cyclable intercommunal ont été présentés. La discussion a porté sur la méthodologie appliquée afin de prioriser les aménagements. 14 liaisons cyclables sont projetées avec une 1<sup>ère</sup> tranche de 4 liaisons prévue pour 2026.

### **12 - Rapports des commissions**

- *Commission Développement durable, Transition énergétique, Environnement, Gestion des espaces verts, Bâtiments, Système d'information (Jacques BONHOMMET)*
  - Boulodrome : dans le cadre de l'expertise demandée suite aux infiltrations constatées sur le bâtiment, les négociations sont en cours avec l'entreprise de gros œuvre et le maître d'œuvre sur la solution technique et financière à retenir.
  - Label VVF : le passage du jury est fixé le 27 juin 2022. Le dossier de présentation a été mis à jour afin de tenir compte des nouvelles modalités de gestion des espaces verts communaux et de la stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement mise en place.
- *Commission Affaires sociales, Intergénération, Citoyenneté, Gestion des espaces partagés (Valérie AVENEL)*
  - Projet d'aménagement d'aires de jeux et d'espaces partagés : la consultation d'entreprises spécialisées a été lancée pour l'aménagement de l'aire de jeux au lotissement du Rifouet.
  - Opération Argent de Poche : 3 jeunes béconnais ont été recrutés pour cet été sur la période du 20 juin au 8

juillet 2022.

- *Commission Associations, Sports, Loisirs, Gestion des Equipements sportifs, Relations avec les écoles (Pierre-Pascal BIGOT)*
  - Forum des associations le 11 juin 2022 : la communication a été lancée. L'organisation est en cours avec la participation d'une vingtaine d'associations.
  - Une formation Défibrillateur est proposée à tous le mercredi 22 juin à 20 h à la salle culturelle.
  
- *Commission Communication, Promotion, Animation, Patrimoine (Catherine CHEREAU)*
  - Concours photos : il est organisé en collaboration avec Carole GODINEAU, coordinatrice des temps périscolaires. Il aura lieu du 13 juin au 31 août.
  - Groupe de valorisation de Bécon : un travail est proposé sur la valorisation de plusieurs lieux de Bécon « avant-après » à l'aide de photos et cartes postales anciennes avec le même angle de vue.
  - Musée du Granit : le manque de guides pour les visites en dehors des semaines d'ouverture est à nouveau évoqué. Il est proposé de faire appel à un ou des guides autoentrepreneurs qui interviendraient ponctuellement au musée, les conditions restant à définir.
  - Concours des Maisons Fleuries : la question de la gestion de l'eau a été soulevée, notamment concernant les annuelles qui ont besoin de beaucoup d'eau.
  - Opération 1 Fruit à la récré : l'opération est renouvelée en juin avec la distribution d'abricots et de nectarines dans les deux écoles.
  - Programme des festivités de l'été : la communication est en cours : affiches, flyers, Bécon Infos, ...
  
- *Commission Voirie, Aménagement rural, Urbanisme, Déplacements (Jean-Claude HERMAIZE)*
  - La commission se réunira le 15 juin.
  - Sécurisation du mur rue Roche Bleue : les travaux devraient démarrer à partir du 20 juin 2022. Pendant les travaux, la circulation sera réduite sur une seule voie en alternat.

### **13 – Questions diverses**

Fin de la séance à 22 h 00.